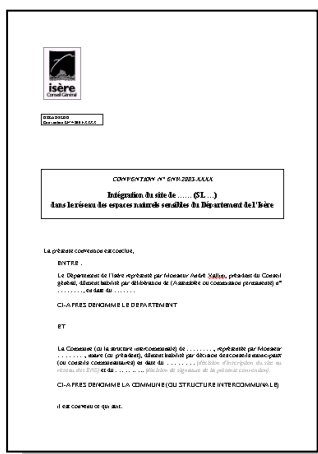


## Un Espace Naturel Sensible, un label...

### Des engagements et des avantages liés à la politique ENS

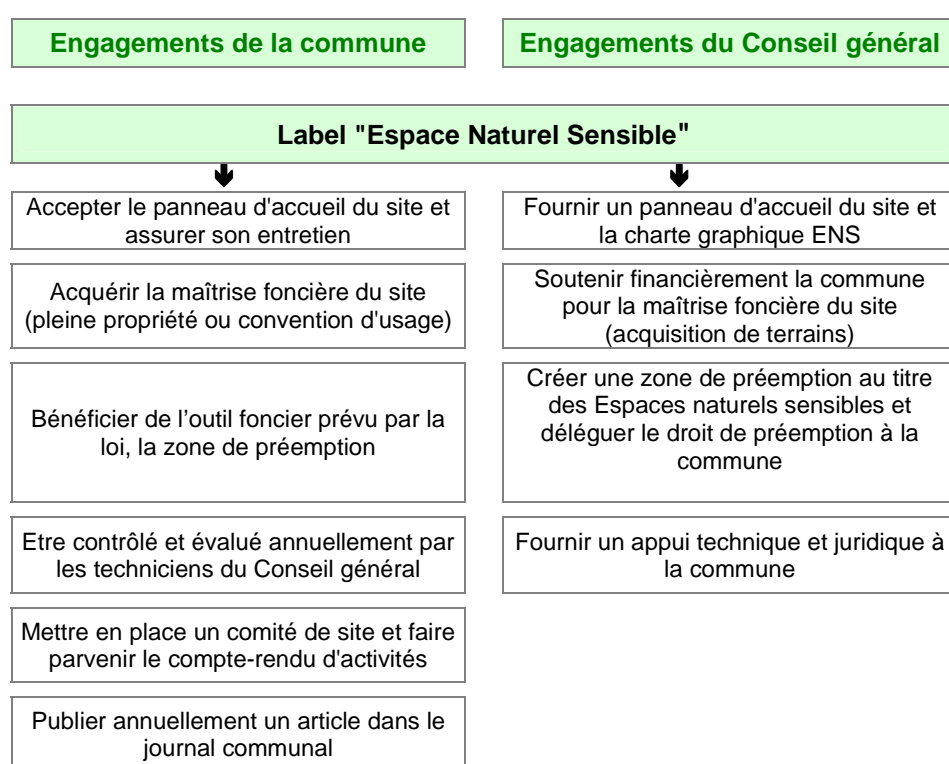


Un site naturel inscrit au réseau des ENS isérois possède le label "Espace Naturel Sensible". Ce label sous-entend que la commune et le Conseil général doivent respecter un certain nombre de droits et devoirs qui sont décrits dans une convention dite **convention d'intégration au réseau** signée par la commune et le Conseil général.

Le modèle de convention d'intégration d'un site au réseau des ENS isérois est présenté en annexe 3 du présent document. Elle s'articule autour de 3 axes :

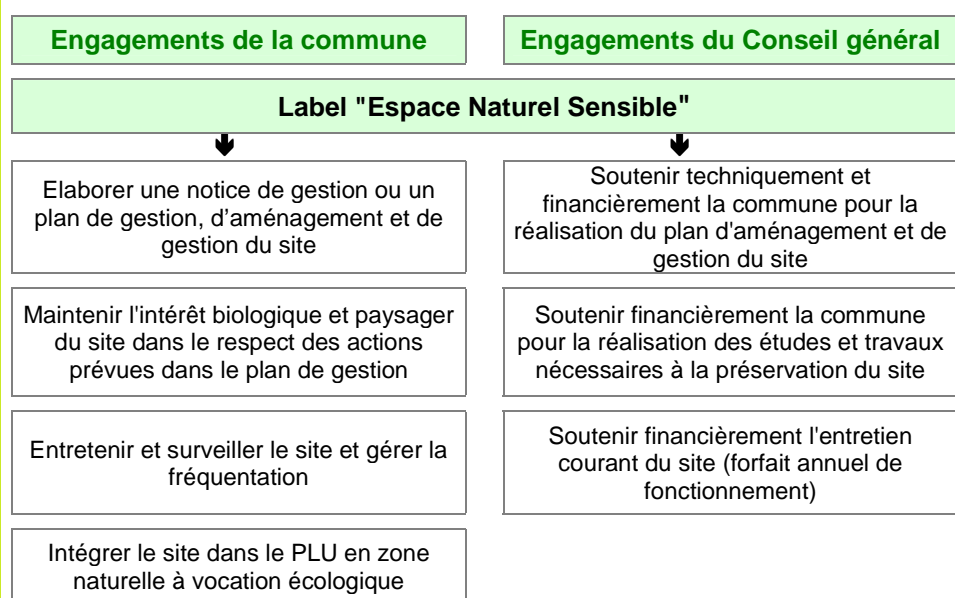
- la labellisation du site
- la préservation et la gestion du site
- l'ouverture au public

### Labellisation d'un site naturel

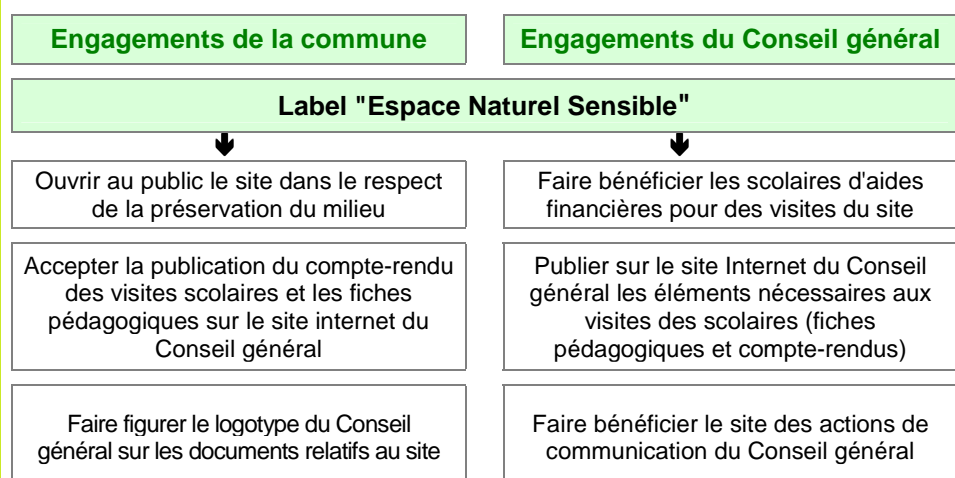


Un espace naturel sensible, un label

## Préservation et gestion d'un site naturel



## Ouverture au public



Un espace naturel sensible, un label

